

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Le présent procès-verbal comporte 3 pages.

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 24 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

PRÉSENTS : Mmes et Mr Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain PIBOULEAU, Adjoints au Maire.
Mmes et Mrs Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY, Sonia TRINCARD (arrivée à 18H15), René ROQUES, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU, excusée, a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mme Hélène ROUZAUD, excusée, a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mr Alain MAYODON, excusé, a donné procuration à Mr René ROQUES.
Mr Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Mr Marc LOISON.
Mme Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023
2. COMMUNE – TARIFICATION DE LOCATION DE CHALETS – BONASCRE
3. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023, après lecture, est adopté à l'unanimité.

2 - DÉLIBÉRATION N° 2023-010 – COMMUNE – TARIFICATION DE LOCATION DE CHALETS - BONASCRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de louer un chalet pour les saisons hivernales aux opérateurs touristiques présents sur le plateau de Bonascre en dehors du front de neige.

Il précise que le chalet sera installé par les services techniques de la commune et propose le tarif de location suivant :

- Location d'un chalet pour toute la saison hivernale 500 €

Ce tarif sera appliqué par la commune dans le cadre des conventions visant à la location d'un chalet durant la période hivernale, une proratisation pourra être appliquée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'appliquer cette tarification durant les saisons hivernales et de l'autoriser à signer les conventions afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISE la location d'un chalet pour les saisons hivernales aux opérateurs touristiques présents sur le plateau de Bonascre en dehors du front de neige.

ACCEPTE d'appliquer le tarif de 500 € pour la location d'un chalet pour la saison hivernale, étant précisé qu'une proratisation pourra être appliquée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents afférents.

3 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Dominique FOURCADE informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-22.

Ce compte-rendu peut, soit être présenté oralement par le Maire, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux.

Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux demandes de subventions

- Réfection des sanitaires publics secteur du Couloubret pour un montant estimé à **36 014,37 € HT** : fonds de concours de solidarité 2023 de **10 804 €** sollicitée à la Communauté de Communes de la Haute Ariège

- Réfection du chemin des « Escalous » - travaux de goudronnage voirie pour un montant de **30 660 € HT** : fonds de concours de solidarité 2023 de **9 198 €** sollicitée à la Communauté de Communes de la Haute Ariège
- Mise en place de conteneurs de tri sélectif enterrés au carrefour du Bellevue – travaux de génie civil pour un montant de **99 320 € HT** : subvention FRI 2023 de **21 000 €** sollicitée à la Région Occitanie
- Création d'un accès supplémentaire à la gendarmerie – travaux de voirie pour un montant de **35 830 € HT** : subvention FDAL 2023 de **25 000 €** sollicitée au Département de l'Ariège
- Modernisation de l'aire de camping-cars d'Ax-les-Thermes pour un montant de **43 983,10 € HT** : subvention FDAL 2023 de **25 000 €** sollicitée au Département de l'Ariège
- Requalification de la RN2020 et transformation du centre-ville – tranche 2023 : Couloubrou et secteur Couloubret pour un montant de **613 757,09 € HT** : subvention de **100 000 €** sollicitée à la Région Occitanie et de **80 000 €** au Département de l'Ariège
- Restauration de l'œuvre « Saint Vincent en extase » - église Saint Vincent pour un montant de **8 875 € HT** : subvention de **3 550 €** sollicitée à l'Etat (DRAC), de **1 775 €** à la Région Occitanie et de **1 775 €** au Département de l'Ariège

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H20.

Le présent procès-verbal est conforme à l'exemplaire papier signé du Maire et du secrétaire de séance et approuvé en séance du conseil municipal du 5 avril 2023.

N° DÉLIBÉRATION	OBJET
2023-010	COMMUNE – TARIFICATION DE LOCATION DE CHALETS – BONASCRE